

# DOSSIER COMMUNAL DE SYNTHÈSE

## Risques naturels et technologiques

Département  
de la Seine-Maritime



### INFORMATION

### DES POPULATIONS

#### LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à YPORT : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir si un tel événement se produisait.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire

La commune d'YPORT est exposée à :

#### ■ 2 risques naturels



Inondation  
par ruissellement



Mouvement de terrain

#### ■ 1 risque technologique



Transport de  
matières dangereuses

#### L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive a été instaurée par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (loi intégrée à l'article L.124-2 du Code de l'Environnement). Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Mairie d'YPORT



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

### DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce dossier a été établi en juin 2001 conjointement par la mairie d'YPORT et la préfecture de la Seine-Maritime - SIRACED PC



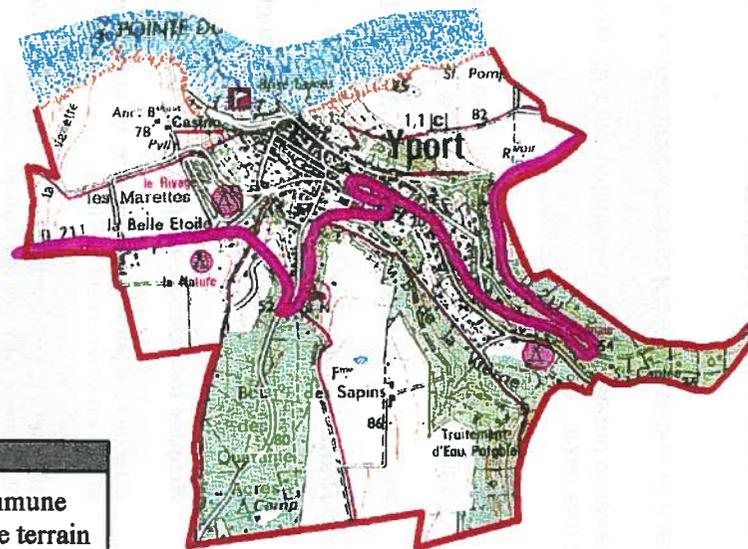
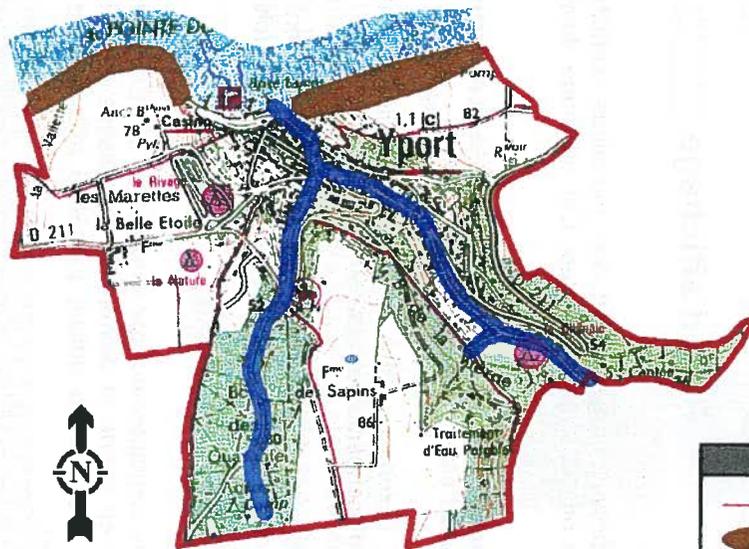
LES RISQUES NATURELS	Risques	Prévention
<p><b>Inondation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le risque inondation sur la commune d'YPORT se traduit par des ruissellements sur la partie basse de la commune. Ces ruissellements partent des bassins versants pour se diriger vers la mer.</li> <li>■ En décembre 1999, une cinquantaine d'habitations ont été touchées, ainsi que les magasins du centre ville, le casino, des écoles et l'église ; un torrent d'eau boueuse a déferlé dans les rues en provenance du « Fond Pitron ».</li> <li>■ Les habitations qui ont été les plus touchées jusqu'à présent sont situées rue Henri Simon, rue Charles De Gaulle, rue Alfred Nunès (en partie), place Jean-Paul Laurence et rue Emmanuel Foy (en partie).</li> <li>■ Lors des événements de mai 2000, les enfants d'une école ont dû être évacués par les sapeurs-pompiers.</li> <li>■ L'état de catastrophe naturelle a été constaté sur le territoire communal pour les inondations du 29 janvier 1995, 13 mai 1998, 26 décembre 1999, mai et décembre 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Depuis mai 2000, une digue et un bassin de rétention ont été réalisés à l'entrée d'YPORT.</li> <li>■ La communauté de communes de Fécamp a prévu la réalisation d'ouvrages importants en amont pour limiter le risque inondation.</li> </ul>
<p><b>Mouvement de terrain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sur la commune d'YPORT, le risque « mouvement de terrain » est lié à la présence de la falaise crayeuse le long du littoral.</li> <li>■ Des chutes de blocs, des écroulements de masses crayeuses ou des vidanges de poches argileuses en sommet peuvent se produire. Un effondrement de falaise morte s'est produit en décembre 2000 à l'extrémité du parking du casino.</li> <li>■ De manière générale, on observe sur le littoral de la Seine-Maritime un recul moyen d'environ 30 cm par an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une étude interrégionale est en cours de réalisation pour préciser la vulnérabilité de la falaise (Programme ROCC).</li> </ul>
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	Risques	Prévention
<p><b>TMD</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le transport de matières dangereuses dans la commune d'YPORT a lieu par voie routière et voie maritime.</li> <li>■ Le principal axe routier est la route départementale D 211.</li> <li>■ Le transport maritime par la Manche représente un risque de par la nature des produits transportés (hydrocarbures, produits chimiques et gaz liquéfiés...) mais également par les flux croisés importants entre les navires traversant la Manche et ceux y transitant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité)</li> <li>■ Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.</li> </ul>

**YPORT**

**RISQUES :  
MOUVEMENT DE TERRAIN  
INONDATION**



**RISQUE :  
TRANSPORT DE  
MATIERES DANGEREUSES**



**ECHELLE 1/25 000 ème**  
0 500 m 1000 m

**LEGENDE**

- Limite de commune
- Mouvement de terrain
- Inondation
- Risque TMD**
- Routier

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en mars 2001 en fonction des connaissances et des documents de référence.

## Information

- En cas de danger grave et imminent, la population serait alertée par la municipalité.
- Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans l'espace polyvalent et la salle des fêtes.

☎ 02.35.27.30.24 Mairie d'YPORT  
☎ 02.35.29.66.45 Espace polyvalent Alain Mutel – rue Emmanuel Foy  
☎ 02.35.28.69.46 Salle des fêtes – Parc de la mairie

☎ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)

### *Risques naturels*

☎ 02.32.82.34.12 Direction Départementale de l'Équipement (DDE)  
☎ 08.92.68.02.76 Répondeur de Météo-France

### *Risques technologiques (transport de matières dangereuses)*

☎ 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

📧 [www.prim.net](http://www.prim.net) Site Internet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les risques majeurs

## Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

*FRANCE BLEU Haute-Normandie* 96.3 FM      *FRANCE INTER* 91.1 FM  
*EUROPE 2 Le Havre* 101.8 FM

## Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Cet affichage devra être apposé dans les endroits suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Ces affiches, établies conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur, sont disponibles en mairie et devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnements de caravanes.

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers*